

L'EDUCATION AU COEUR DE L'ECOLE POUR TOUS

A l'occasion des élections départementales, des associations représentatives de la communauté éducative ainsi que des représentations syndicales ont sollicité les candidats sur leurs engagements au travers de différents thèmes ayant pour sujet l'éducation et l'école pour tous.

Notre département compte environ 1,2 millions d'habitants dont 43 % ont moins de 30 ans.

Nous sommes candidats sur le canton d'Argenteuil 1 regroupant les communes de SANNOIS, SAINT GRATIEN et ARGENTEUIL les Coteaux.

Nos engagements en qualité d'élus, notre expérience professionnelle mais aussi notre rôle en tant que parents forgent notre conviction que l'éducation (au sens large) doit constituer une priorité pour notre pays mais également pour nos villes et notre canton.

Pour que nos jeunes soient des acteurs d'avenir responsables et investis, encore faut-il les considérer en leur offrant l'accès aux savoirs au sein d'établissements scolaires de qualité.

1- Quelle école voulons nous pour demain ?

Une école mixte :

L'action politique locale ne peut ni ne doit s'immiscer dans les aspects éducatifs et pédagogiques. Le rôle des élus locaux est de faciliter l'accès à l'éducation pour tous les jeunes quel que soient leurs origines, leurs appartenances sociales ou leurs lieux d'habitation.

Il s'agit de faire respecter localement les valeurs républicaines d'égalité et de laïcité sans compromis en maintenant des critères de mixité sociale.

Pour favoriser la mixité sociale, nos villes et notre département doivent être attractifs et :

- volontaires en terme de développement économique
- acteurs dans le développement des transports publics et les accès auto-routiers
- réfléchis dans les programmes d'urbanisation.

Une école laïque :

Le respect des lois de la République doit être absolu. La laïcité est un pilier de notre Société qui ne doit souffrir aucun compromis.

Les actions en faveur de la laïcité sont des actions citoyennes qui doivent être portées indépendamment de la fonction d'élu.

Une école émancipatrice :

Tout comme à l'échelon municipal, les actions éducatives pour promouvoir la citoyenneté doivent être favorisées par le conseil départemental par différents leviers (sport - culture).

2- L'égalité d'accès au système éducatif public

La gratuité est l'un des principes essentiels de l'Education Nationale :

Afin d'assurer le principe de gratuité de la scolarité, il conviendrait d'étudier différentes pistes telles que les groupements de commandes, l'utilisation de supports pédagogiques multiples (livres, supports numériques).

Scolarité et handicap :

La scolarisation des élèves en situation de handicap pose avant tout la question de la coordination des services gestionnaires des établissements scolaires avec les personnels de l'Education nationale.

Dans le secondaire, la scolarisation peut intervenir au sein d'unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS) implantées dans les collèges ou au sein d'établissement médico-social.

Dans le premier cas, le conseil départemental doit coordonner avec les services de l'Education Nationale les besoins en matériel dédié.

Education prioritaire :

La nouvelle carte d'éducation prioritaire constitue le énième dispositif sensé lutter contre l'échec des jeunes au cours de la période de scolarisation obligatoire.

Les moyens pour lutter contre l'échec scolaire ne peuvent être réglés exclusivement à coup de moyens financiers. L'échec pose la question de la formation des futurs enseignants, de leur affectation. Des leviers doivent aussi être utilisés en coordination avec les communes (au travers de leurs politiques en faveur du sport et de la culture) mais aussi avec les pouvoirs renforcés des inter-communalités (en matière de logement).

Soutien scolaire :

Nous sommes partisans d'utiliser toutes les ressources de nature à favoriser le lien social, le lien entre les générations. Le partenariat avec le milieu associatif est essentiel car il concourt à maintenir l'engagement citoyen qu'il soit en faveur du soutien scolaire, du sport ou de la culture.

Le soutien scolaire peut aussi être l'une des actions portées par les clubs de prévention dont le financement est assuré principalement par le conseil départemental.

3. la vie scolaire

La restauration scolaire :

Il est impossible de répondre à la question de la restauration scolaire collective sans avoir procédé à une étude préalable des solutions mais aussi des coûts induits par les modifications envisagées. Au quotidien, l'amélioration des repas s'envisage au travers d'actions simples telle qu'un travail autour de l'équilibre alimentaire, une réflexion sur la présentation des aliments, un environnement plus propice, un encadrement formé...

L'orientation :

Le rôle des CIO est peu voire mal utilisé, probablement en raison du peu de relais à destination des parents d'élèves. Il conviendrait de réfléchir à des actions associées avec les parents d'élèves sur les retours d'expérience en lien notamment avec les associations de parents d'élèves.

La bourse aux stages pour les élèves de 3ème est un excellent dispositif qui permet de faciliter et de centraliser les informations pour les parents. Il conviendrait cependant de le développer avec les stages au sein des collectivités locales et d'assurer une meilleure diffusion au sein des collèges.

Santé, médecine scolaire et PMI

Il est indispensable de préserver un service de santé scolaire minimum lequel pourrait intervenir en lien avec les services de la PMI pour les enfants les plus jeunes, les services d'actions sociales des villes.

Il conviendrait également de réfléchir à des actions de prévention de santé par âge du type prévention en matière de santé bucco dentaire.

La circulaire relative à l'éducation à la sexualité dans les établissements scolaires prévoit de mettre en place un dispositif de formation des personnels.

La possibilité de faire appel à des associations spécialisées en la matière relève du choix exclusif de l'équipe pédagogique et/ou administrative en raison de l'absolu nécessité de délimiter la sphère publique de la sphère privée.

Transports scolaires :

Les villes dépendants du canton d'Argenteuil 1 n'étant pas sensibilisées au problématique des transports scolaires, il est difficile d'avoir un avis éclairé. De plus, le projet de loi di NOTRe actuellement en cours de discussion envisage de transférer la compétence des transports sur la région.

Il semble indispensable de coordonnées les besoins en transports scolaires entre les collèges et les lycées du département.

4 - L'entretien et l'équipement des collèges

Le déploiement du numérique

L'intérêt d'une commission ad hoc réunissant la collectivité locale et les représentants de l'Education Nationale serait de mesurer l'impact des équipements au profit des élèves, à l'égard des enseignants notamment dans la perspective des choix à venir à plus ou moins longue échéance du renouvellement des matériels.

Cette réflexion doit être couplée à un plan de formation des enseignants pour l'optimisation de l'outil et une meilleure efficacité de l'Espace Numérique de Travail.

L'hygiène des sanitaires :

Le constat en ce domaine est un serpent de mer et constitue une préoccupation permanente pour les parents d'élèves, les enseignants et les collectivités gestionnaires des établissements scolaires.

Il est malheureusement et principalement le fait des jeunes utilisateurs qui ne respectent que très rarement les lieux de vie communs.

Il s'agit par conséquent d'un problème éducatif susceptible d'être traité sous l'aspect de la citoyenneté, du respect de l'autre, des espaces publics...

5 - Et votre participation ?

Afin de maintenir un dialogue de qualité, il conviendrait d'instituer une territorialité en attribuant par priorité dans le canton du conseiller départemental le soin de siéger au conseil d'administration de 3 collèges au moins une fois par an.

Sophie ÉCHÉGU-SANCHEZ
Titulaire

Dominique GAUBERT
Titulaire

Sylvie CARMELLE
Remplaçante

François LAMARCHE
Remplaçant

